

Quelle formation pour quelle escalade ?

Dans le milieu de l'escalade, deux conceptions de l'activité et du métier semblent s'opposer. **Jean Kanapa***, responsable du département formation du CREPS Rhône-Alpes, rend compte des qualifications et des enjeux.

Le milieu de l'escalade connaît des transformations qui sont prises entre l'orientation sportive et la structuration d'un marché économique qui touche toutes les pratiques et connaît un incontestable essor. Débat donc sur les qualifications nécessaires (imposées par la loi) pour l'exercice des champs respectifs. Sans entrer dans le détail des nombreuses négociations, c'est le niveau 3 (bac+2) qui a été retenu comme qualification pivot de ce secteur professionnel, compromis entre la FFME¹ qui souhaitait un DEJEPS² tourné essentiellement vers les problématiques des clubs de façon à mieux relayer ses axes de développement : préparation à la compétition et gestion/développement des associations, et d'autre part les partenaires professionnels (SNAPEC, SNGM) souhaitant un diplôme unique portant sur l'ensemble des activités couvertes par le vocable « escalade » : activité sportive compétitive ou non, au sein des clubs, escalade dans le cadre de l'éducation en lien avec les enseignants du primaire et du secondaire et les éducateurs spécialisés, l'éducation populaire, et les pratiques d'escalade dans le cadre récréatif des loisirs sportifs, et du tourisme d'aventure. Ce compromis s'est soldé par la création de 2 DEJEPS, entérinant la vision de deux métiers différents :

- **Un DEJEPS « escalade »** aux prérogatives de terrain limitées à la SAE, aux blocs et à l'escalade sur

une seule longueur en site sportif. Ce diplôme correspondant aux besoins exprimés par la FFME d'un entraîneur/gestionnaire. La formation est confiée potentiellement à tout type d'Organisme Formateur privé... ou public. C'est fort heureusement la FFME qui met en œuvre cette formation via son institut de formation.

- **Un DEJEPS « escalade en milieux naturels »** sans autre limitation de terrain que l'altitude de 1500 m (héritage suranné lié aux anciens BEES) et qui permet notamment l'exercice en SAE, blocs, falaises de toutes hauteurs, terrains d'aventure et via ferrata, et inscrit dans la liste des « activités en environnement spécifique » ayant pour conséquence de confier obligatoirement la mise en œuvre de la formation à certains CREPS.

Quels enjeux derrière ces formations concernant l'activité d'une part, et la conception du métier d'autre part ?

À travers ces choix de diplômes ce sont des visions de l'escalade, de son devenir et des visions du métier de moniteur d'escalade qui divergent profondément. Concernant l'activité elle-même, son devenir : depuis 2 ou 3 olympiades la FFME a progressivement concentré ses moyens sur un objectif principal : le développement de l'escalade de compétition. Cela s'est traduit par une politique sportive énergique : mise en œuvre d'un plan national SAE afin de mailler le territoire national, installation de trois disciplines sportives officielles (difficulté, bloc et vitesse) et normalisation accrue des règlements sportifs à tous les échelons de la compétition. L'organisation du

championnat du monde d'escalade à Bercy en septembre 2012 a parfaitement illustré ce projet de normalisation sportive de l'activité. Ce championnat n'était d'ailleurs, aux yeux des organisateurs, qu'une étape vers l'inscription de l'escalade dans la liste des disciplines olympiques. Le SNAPEC mais également le SNGM quant à eux, promeuvent une escalade beaucoup plus intégrée dans son environnement naturel. Ils reprochent, à ce titre, à la fédération ce qu'ils considèrent comme un désengagement sur la politique des sites naturels. Ils opposent un projet multiforme pour l'escalade (tous supports et toutes pratiques, de la SAE au terrain d'aventure en passant par la via ferrata) au recentrage fédéral sur la compétition. Ils communiquent sur les valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité (la cordée) mais aussi d'aventure et de découverte. Concernant la conception du métier : pour la FFME le modèle à promouvoir est celui de salarié de club, principalement tourné vers les objectifs fédéraux. Pour des raisons économiques, connues de toutes les fédérations, la sécurisation des emplois n'est malheureusement pas toujours possible.

Pour les organisations syndicales professionnelles le modèle est plutôt celui du travailleur indépendant qui intervient régulièrement mais partiellement au sein du club local, comme il intervient dans le champ éducatif et le champ récréatif des loisirs. Il doit prouver qu'il est à l'écoute de chaque besoin pour durer dans le métier. ♦ **Entretien réalisé par Jean Lafontan**

1. FFME= Fédération française montagne escalade ; SNAPEC = syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon ; SNGM= syndicat national des guides de montagnes.

2. DEJEPS= diplôme d'État Jeunesse, Éducation populaire et Sports (remplaçant les Brevets d'État (BEES) à 3 niveaux.

*Jean KANAPA, membre du groupe sport du SNEP.